

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION DE STATIONNEMENT 14, PLACE VICTOR HUGO ET 1, RUE ALFRED CANEL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le code de la route,
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de l'entreprise AGIS DEMENAGEMENT en date du 31 juillet 2024,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement à l'angle de la place Victor Hugo et rue Alfred Canel à Pont-Audemer.

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise AGIS DEMENAGEMENT est autorisée à neutraliser deux places de stationnement existantes à l'angle du 14, place Victor Hugo et 1, rue Alfred Canel à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement, le mardi 20 août 2024.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 19 août 2024 pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale et l'entreprise AGIS DEMENAGEMENT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 9 août 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

